



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 16 MAI 2007

Informations brèves

Affaires cantonales

Elections communales 2008 : date fixée

A la suite d'une large consultation des communes, le Conseil d'Etat a arrêté la date des élections communales 2008, qui se tiendront ainsi le 27 avril 2008 dans le canton de Neuchâtel. Les dernières élections communales s'étaient déroulées le 6 juin 2004.

Contact : Jean-Marie Reber, chancelier d'Etat, tél. 032 889 40 03.

Hôpital neuchâtelois (HNe) : étude complémentaire confiée à l'HNe

Le Conseil d'Etat est revenu sur sa récente rencontre avec le Conseil d'administration de l'Hôpital neuchâtelois (HNe), au cours de laquelle il a pu prendre connaissance dans le détail des nouvelles dispositions proposées par l'HNe dans le cadre de la mise en œuvre des mesures du plan d'actions avalisé le 24 janvier 2007. Celles-ci concernent principalement le domaine de la pédiatrie hospitalière et sont rendues nécessaires pour des questions de sécurité sanitaire au vu des événements survenus ces dernières semaines. Depuis le 24 janvier, le contexte a fortement évolué. En effet, l'HNe a ainsi enregistré la démission de six pédiatres, dont le remplacement s'avère extrêmement difficile vu la pénurie actuelle des médecins hospitaliers, pouvant mettre en péril à très court terme les prestations délivrées par l'hôpital dans ce secteur. L'HNe a ainsi proposé de geler la mise en œuvre de la centralisation de la pédiatrie hospitalière sur le site de Pourtalès et d'étudier la faisabilité de créer une unité « mère-enfant » sur un seul site avec l'ensemble des partenaires concernés. Conscient que les propositions de l'HNe visent prioritairement à assurer la sécurité sanitaire, le Conseil d'Etat – en tant que garant de cette dernière – les a acceptées. Il a par conséquent chargé l'HNe de lui remettre un rapport complet, dans un délai de six mois, faisant état de la possibilité de créer une unité « mère-enfant » sur un seul site et de la nouvelle répartition des missions entre sites dispensant des soins aigus qui en découlera. L'HNe est invité à mener cette étude et à faire des propositions en partenariat avec les corps médicaux principalement intéressés. Lors de cette rencontre, le Conseil d'Etat a par ailleurs pris note avec satisfaction que pour tous les autres domaines, l'application du plan d'actions se déroule conformément aux décisions prises.

Contact : Roland Debély, conseiller d'Etat, chef du DSAS, tél. 032 889 61 00.

Soutien du Conseil d'Etat à l'extension de Canal Alpha à l'Arc jurassien

Le Conseil d'Etat considère que la télévision régionale neuchâteloise Canal Alpha est un média important qui doit subsister et obtenir la concession qui lui permettra de couvrir l'Arc jurassien. A l'heure des incertitudes financières pour la chaîne de télévision régionale jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur la radio-télévision (LRTV), qui l'oblige à solliciter des aides pour assurer sa survie, le Conseil d'Etat a décidé de lui apporter un soutien logistique à travers la mise à disposition des compétences du Service cantonal de la promotion économique. Ce dernier s'investira au sein d'un groupe d'appui à Canal Alpha qui s'est constitué sous la houlette de l'ancien conseiller d'Etat Pierre Dubois. Composé de personnalités représentatives de la région, ce groupe d'appui s'est donné pour mission d'accompagner la télévision régionale en vue de l'obtention d'une nouvelle concession qui lui donnera droit à la nouvelle quote-part de redevance fédérale. Le Conseil d'Etat appelle en outre les divers acteurs politiques et économiques de la région à soutenir l'extension de la télévision de proximité neuchâteloise à l'ensemble de l'Arc jurassien.

Contact : Bernard Soguel, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Îlots de Vaumarcus : navigation interdite pour protéger l'avifaune

Dans le cadre de la construction de l'A5 au niveau de la frontière neuchâteloise et vaudoise, une série de mesures de compensation écologiques ont été réalisées, dont la création de deux îlots destinés à l'avifaune. Dès leur fin de construction, ces îlots ont été rapidement colonisés par différentes espèces d'oiseaux (plus de 20 au total) avec une importante activité de nidification. Ainsi, en 2006, 54 nichées de Sterne pierregarin et 66 nichées de mouettes rieuses ont notamment été observées. Afin de conserver la valeur ornithologique de ce site - ces îlots servent au moment de la reproduction mais aussi comme zone refuge le restant de l'année, notamment aussi pour les migrateurs présents sur le lac de Neuchâtel durant la période hivernale -, le Conseil d'Etat a décidé d'interdire dès ce jour la navigation aux alentours de ces îlots dans les eaux neuchâteloises, soit depuis la rive et jusqu'à 50 mètres au large du site. La zone frappée d'interdiction sera balisée par un cordon de bouées. Les contrevenants s'exposent aux dispositions pénales prévues par la Loi fédérale sur la navigation intérieure.

Contact : Isabelle Tripet, adjointe au chef du Service de la faune, tél. 032 889 67 70.

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 16 mai 2007